



REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE LA GUADELOUPE

VILLE DE PETIT-CANAL

*Extrait du Procès-Verbal des délibérations
Conseil municipal du 27 Janvier 2023*

N° de la délibération : BM/NA/2023/01-01-03

Objet : OUVERTURE PAR ANTICIPATION DE CREDITS BUDGETAIRES POUR LA SECTION D'INVESTISSEMENT – EXERCICE 2023

Nombre de conseillers en exercice : 29

Présents : 20

Absents : 06

Délégations : 03

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

971-21971199-20230127-BMNA2023010103-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet 30/01/2023

L'an deux mille vingt-trois, le vendredi vingt-sept janvier à dix-neuf heures et cinq minutes, le conseil municipal de la ville de Petit-Canal s'est réuni à la salle des délibérations en mairie, après la convocation légale, sous la présidence de Monsieur Blaise MORNAL, Maire.

La convocation et l'ordre du jour ont été publiés sur le site de la ville le vingt-et-un janvier 2023.

Etaient présents (20) : M. Blaise MORNAL, Mme Sheila REINE ép. RAMPATH, Mme Edouard Lise BEAUCHET ép. DEFY-DRAGIN, M. Laurent CHERALDINI, Mme Marielle PLUMASSEAU ép. HILDEVERT, M. Rénalt SIOUMANDAN, Mme Ornella KINDEUR, M. Moïse ATAM-KASSIGADOU, Mme Isabelle MANDRIN, M. Honoré FULRAD-PITTERE, Mme Josette JERPAN, M. Didier MOUROUVIN, Mme Séverine NOYON ép. VALIER, M. Rony VERSIN, Mme Sophie CAROUPANAPOULLE ép. DEBIBAKAS, Mme Astride HAMLET, M. Rémi SINGARIN-SOLE, M. Hubert HUTIN, M. Jordan DANIEL, Mme Anny-Claude BRAZIER

Délégations (03) :

M. Modvène MAGEN-TERRASSE avait donné procuration à M. Moïse ATAM-KASSIGADOU, Mme Elodie PITON avait donné procuration à Mme Sophie CAROUPANAPOULLE ép. DEBIBAKAS, Mme Brenda SITCHARN avait donné procuration à Mme Ornella KINDEUR

Étaient absents excusés (05) : M. Mario ALLEAUME, M. José EUGENE, Mme Axelle KAULANJAN, Mme Stella BOUDHOU, M. Stéphane SINNAN

Était absente (01) : Mme Rose-Lise MORDIER

Secrétaire de séance : Mme Anny-Claude BRAZIER

Quorum : réalisé

**OUVERTURE PAR ANTICIPATION DE CREDITS BUDGETAIRES POUR LA SECTION
D'INVESTISSEMENT – EXERCICE 2023**

Madame KINDEUR Ornella expose que la nécessité d'autoriser l'ouverture par anticipation des crédits pour la section d'investissement pour l'exercice 2023.

Le Conseil municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales, et, notamment l'article L. 1612 ;

Vu le budget primitif 2022 ;

Considérant que dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1^{er} janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette ;

Après avoir entendu l'exposé de Madame KINDEUR Ornella,

Après en avoir délibéré,

A L'UNANIMITE,

ARTICLE 1 : AUTORISE l'ouverture des crédits en investissements de l'exercice 2022 pour un montant de deux million quatre cent quatre-vingt-treize mille sept cent soixante-quatre euros et vingt-neuf cents (2 493 764, 29 €).

ARTICLE 2 : AUTORISE Monsieur le Maire jusqu'à l'adoption du budget primitif, à engager, à liquider, et mandater les dépenses d'investissements dans la limite du quart des crédits ouverts au budget 2022 ainsi qu'il suit :

OUVERTURE DES CREDITS EN INVESTISSEMENT EXERCICE 2023

OPERATION	INTITULE DU CHAPITRE	CREDITS OUVERTS EN 2022	AUTORISATION EXERCICE 2023
28	EXTENSION ET AMENAGEMENT DU PARC PAYSAGER	650 000,00 €	162 500,00 €
34	AMENAGEMENT ANSE MAURICE	70 000,00 €	17 500,00 €
55	TRAVAUX DANS LES ECOLES	192 843,31 €	48 210,83 €
60	AUTRES BATIMENTS COMMUNAUX	230 000,00 €	57 500,00 €
71	AIRES DE JEUX DANS LES ECOLES	50 000,00 €	12 500,00 €
77	MANUELS SCOLAIRES	50 000,00 €	12 500,00 €
85	ANNEXE PRESBYTERE	25 000,00 €	6 250,00 €
101	MATERIEL DE BUREAU ET INFORMATIQUE	326 688,19 €	81 672,05 €
102	AUTRES EQUIPEMENTS ET MATERIELS	315 169,30 €	78 792,33 €
104	GROSSES REPARATIONS BATIMENTS COMMUNAUX	148 000,00 €	37 000,00 €
107	VOIRIE COMMUNALE	2 559 219,45 €	639 804,86 €
109	ECLAIRAGE PUBLIC	634 354,00 €	158 588,50 €
114	CENTRE GUADELOUPEEN DE LA CULTURE INDIENNE	25 000,00 €	6 250,00 €
115	REHABILITATION DES PATRIMOINES HISTORIQUES	250 000,00 €	62 500,00 €
118	ZONE AGRO INDUSTRIELLE DE LES MANGLES	300 000,00€	75 000,00 €
120	TRAVAUX DE SECURITE DONT BOUCHE D'INCENDIE	83 680,08 €	20 920,02 €
122	TRAVAUX SUR LA MAIRIE DONT ACCESSIBILITE	50 000,00 €	12 500,00 €
123	AQUISITION DE TERRAIN	315 157,20 €	78 789,30 €
129	TRAVAUX AU CIMETIERE	720 000,00 €	180 000,00 €
131	ETUDES DIVERSES DONT PLU, LAGARDE, MOREAU, PORT...	213 912,62 €	53 478,16 €
132	GROSSES REPARATIONS DES SALLES POLYVALENTES	100 000,00 €	25 000,00 €
133	TERRAINS EQUIPEMENTS SPORTIFS (STADE HALL ...)	500 000,00 €	125 000,00 €
140	MAISON DE L'AGRICULTURE	90 000,00 €	22 500,00 €
141	BLIOTHEQUE MEDIATHEQUE	100 000,00 €	25 000,00 €
144	AGENDA D'ACCESSIBILITE PROGRAMME (ADAP)	100 000,00 €	25 000,00 €
145	AMENAGEMENT PARCS ET JARDINS	100 000,00 €	25 000,00 €

147	GROUPE SCOLAIRE DU BOURG	934 974,00 €	233 743,50 €
148	AMENAGEMENT ESPACE PORTUAIRE	231 059,00 €	57 764,75 €
149	ADRESSAGE	200 000,00 €	50 000,00 €
150	EQUIPEMENTS PHOTOVOLTAÏQUES	120 000,00 €	30 000,00 €
151	EXTENSION RESEAUX NUMERIQUES	90 000,00 €	22 500,00 €
152	REALISATION ESPACE EKO-CITOYEN DE BAZIN	200 000,00 €	50 000,00 €
TOTAL		9 975 057,15 €	2 493 764,29 €

Fait et délibéré à Petit-Canal le 27 Janvier 2023
Ont signé au registre des délibérations

Les présents (20) : M. Blaise MORNAL, Mme Sheila REINE ép. RAMPATH, Mme Edouard Lise BEAUCHET ép. DEFY-DRAGIN, M. Laurent CHERALDINI, Mme Marielle PLUMASSEAU ép. HILDEVERT, M. Rénaît SIOUMANDAN, Mme Ornella KINDEUR, M. Moïse ATAM-KASSIGADOU, Mme Isabelle MANDRIN, M. Honoré FULRAD-PITTERE, Mme Josette JERPAN, M. Didier MOUROUVIN, Mme Séverine NOYON ép. VALIER, M. Rony VERSIN, Mme Sophie CAROUPANAPOULLE ép. DEBIBAKAS, Mme Astride HAMLET, M. Rémi SINGARIN-SOLE, M. Hubert HUTIN, M. Jordan DANIEL, Mme Anny-Claude BRAZIER

Les représentés (03) : M. Modvène MAGEN-TERRASSE avait donné procuration à M. Moïse ATAM-KASSIGADOU, Mme Elodie PITON avait donné procuration à Mme Sophie CAROUPANAPOULLE ép. DEBIBAKAS, Mme Brenda SITCHARN avait donné procuration à Mme Ornella KINDEUR

Accusé de réception - Ministère de l'intérieur

971-219711199-20230127-BMNA2023010103-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet 30/01/2023

Pour expédition conforme

Le Maire

Blaise MORNAL



Certifié exécutoire par le maire

Compte tenu de la transmission en sous-préfecture et de la publication le :

La présente délibération, à supposer que celle-ci fasse grief, peut faire l'objet dans un délai de deux mois à compter de sa publication :

- 1- D'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Basse-Terre. Dans les conditions fixées par le code de justice administrative, le délai de recours contentieux outre mer peut être porté à trois mois.
- 2- Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr
- 3- D'un recours gracieux auprès de la Commune de petit-Canal, étant précisé que cette dernière dispose d'un délai de deux mois pour répondre, son silence valant alors décision implicite de rejet.